Se mettre en conformité à l'heure de la loi IA (AI Act)

Bureautique

18/11/2026

Public et prérequis

Cette formation répond aux préoccupations des entreprises qui utilisent déjà un outil IA, craignent les risques juridiques et organisationnels, souhaitent encadrer les usages de l'IA / doivent sensibiliser leurs collaborateurs ou veulent mettre en place une démarche de gouvernance IA.
A qui s'adresse la formation ?
Dirigeant - DSI - RH - QSE - Chef de projet IA ou toute personne en charge d'intégrer et cadrer l'utilisation de l'IA dans une démarche collective de l'entreprise.

Prérequis :
Une culture numérique générale et une familiarité avec un outil IA sont indispensables.
Il est conseillé (mais non obligatoire) d'être équipé d'un PC.

Les objectifs

Identifier les obligations légales applicables à l'usage de l'IA en entreprise et évaluer les risques associés
Auditer les usages existants et choisir puis configurer des outils d'IA adaptés aux besoins et aux données
Définir les règles d'usage par métier et organiser la gouvernance de l'IA (rôles, référent IA, adhésion des équipes)
Rédiger une charte d'utilisation de l'IA

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Formation dispensée par un consultant expert des aspects juridiques et éthiques de l'intelligence artificielle.
Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques, de mises en situation permettant d'acquérir les compétences professionnelles attendues et de structurer les savoirs techniques.

Validation et certification

Attestation de formation

Outils pédagogiques

Le formateur propose les démonstrations et cas d'usage sur Claude.
La formation peut également être suivie sur Copilot PRO, ChatGPT, Gemini ou Mistral (voir pré-requis).

Contenu de la formation

Le cadre : AI Act, RGPD, droit du travail

Ce qui s'applique déjà, ce qui arrive en 2027 et ce que risque l'entreprise : AI Act modifié par l'omnibus IA de juillet 2026, RGPD, consultation du CSE, éthique au-delà

RÉFÉRENCE
BURO0051

CENTRES DE FORMATION
Senlis, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Soissons, Amiens, Friville

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

• 60 ans d'existence
• Une communauté de 3 100 alternautes
• 24 000 stagiaires formés par an
• 3 500 entreprises qui nous font confiance

• Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
• L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
• La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
• Une pédagogie active
• Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

de la loi.
Jeu de la « pyramide vivante » : classer 12 cas réels par niveau de risque.

Audit de l'usage actuel

Grille en 7 blocs : secteur, outils IA (y compris intégrés aux logiciels), métiers et tâches, données traitées et où elles partent, charte et RGPD, responsables, vision du déploiement.
Entretien en binôme pour révéler les usages cachés.

Choisir l'IA selon l'utilité

On repart de zéro : on part du besoin et des données, pas du classement des modèles.
Familles d'offres, du gratuit au souverain, et trois critères éliminatoires : contrat, hébergement, administration.
Atelier « appel d'offres express », à défendre face à un DAF et un RSSI.

Configurer l'IA selon les restrictions métier

Démonstration d'une console d'administration : comptes et accès, données (entraînement, conservation, partage), fonctions, connecteurs et agents, traçabilité.
Profils de réglages par groupe métier, puis les cinq pièges les plus fréquents.

Limites d'usages et autorisations

Classer ses données en quatre couleurs, fixer pour chaque métier ce qui est autorisé, sous conditions ou interdit, puis qui peut utiliser quoi et pourquoi.
Le « tribunal des cas limites » tranche 8 situations réelles : tri de CV, fichier clients, cahier des charges confidentiel.

Bonnes pratiques et adhésion des équipes

Jeu des « 7 erreurs » sur un cas réaliste, puis les 10 règles d'or du collaborateur.
Comment faire appliquer la charte : sensibilisation obligatoire avant l'accès aux outils, un ambassadeur par service, un mois de déclaration des usages sans sanction.

Désigner la bonne personne

Qui répond de quoi : direction, référent IA, DPO, informatique, RH, CSE.
Le profil, les missions et le temps à prévoir pour le référent IA, avec une gouvernance adaptée à la taille de l'entreprise.
Atelier « casting du référent » sur six critères.

Rédiger la charte

Assemblage de la charte en 8 rubriques à partir des pièces produites dans la journée : une page, signée par la direction.
Les conditions pour la rendre opposable : règlement intérieur, CSE. Crash-test en binôme : « le nouvel arrivant », puis « le contrôleur ».

Modalité d’évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.